

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Ordures sur la voie publique: 13 contrevenants amendés



Des sacs officiels déposés sur la voie publique durant les périodes prévues à cet effet, c'est la garantie de ne pas connaître d'ennuis.

L'opération «Jackson le sac jaune» porte ses fruits. En un an, les dépôts sauvages d'ordures sur la voie publique ont diminué dans les rues de Saint-Imier. Pour les contrevenants identifiés, au nombre de 13 au cours des derniers mois, cela peut aller jusqu'à la prison!

Un an après le lancement de la campagne «Jackson le sac jaune », qui vise à sensibiliser la population imérienne à la problématique des déchets abandonnés (littering) et du dépôt sauvage de sacs à ordures sur la voie publique, la Municipalité tire un bilan positif de l'expérience. La situation s'est sensiblement améliorée, même s'il demeure certains points noirs. Il reste en effet une frange incompressible de la population qui ne se conforme pas aux règles.

Irréductibles sanctionnés

Pour débusquer les irréductibles, les équipes de la voirie effectuent régulièrement des contrôles. Elles procèdent ainsi à la levée des sacs non conformes. Il en va de même pour les sacs jaunes officiels déposés dans la rue en dehors des périodes prévues. Le tout est fouillé de manière à identifier les indélécats.

En 2016, 13 personnes ont pu être démasquées et ont été condamnées à une amende d'un montant compris entre 100 et 200 francs, auxquels s'ajoutent les frais de procédure. Dans deux cas, les amendes n'ont pas été payées. Les sanctions financières ont par conséquent été commuées en peines privatives de liberté de substitution par le Ministère public.
(cm)

Saint-Imier, le 7 décembre 2016